



COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020
--

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mme Laura WEISS, Adjointe Mme Céline FONTAINE, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Laura FÄHNDRICH, Dany PETRIS MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Raphaël DUNAND, Olivier FARNER, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Jean-Marie DUNAND
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

- 1. Présentation du projet nouveaux bâtiments (vote intérieur bâtiment communal en octobre) par le bureau d'architectes CollinFontaine**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020**
- 3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition**
- 4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2021 du Bibliobus**
- 5. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles pour un montant de 1'000'000 francs**
- 6. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs**

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

7. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de 450'000 francs**
8. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1'000'000 francs**
9. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs**
10. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre**
11. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à une subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art.79 LAC)**
12. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**
13. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19 soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art.79 LAC)**
14. **Présentation du nouveau règlement du conseil validé par le bureau**
15. **Présentation du projet de l'agrandissement de l'EMS (vote en octobre)**
16. **Rapport de la commission culture et loisirs + point sur ETM et Burkina**
17. **Rapport de la commission manifestations et des sports**
18. **Rapport de la commission des affaires sociales**
19. **Rapport de la commission de l'environnement**
20. **Rapport de la commission du service du feu et de la sécurité**
21. **Rapport de la commission de l'aménagement des bâtiments et de l'énergie**
22. **Rapport de la commission des écoles et petite enfance**
23. **Rapport de la commission des routes, de la mobilité et des transports**
24. **Communications de l'exécutif**
25. **Propositions et questions individuelles**

1. Présentation du projet nouveaux bâtiments (vote intérieur bâtiment communal en octobre) par le bureau d'architectes CollinFontaine

Le Président accueille M. Didier Collin pour une présentation du projet.

M. Collin distribue les dossiers qu'il va commenter. Il commencera par un rappel de certains éléments, notamment une centralité des flux traversant le village ainsi que la proximité du site avec l'Eglise et l'école. Suivent la présentation de plusieurs cartes à thème : cadrage du périmètre, bâti, réglementation (parcelles potentiellement touchées par le projet qui se trouve lui dans une zone 4B protégée, bâti et limites (programmes dans le site), mobilité (divers accès et parking, arrêts de bus), volumétrie, Projet Lou).

M. Collin souligne 3 éléments importants du site : le bâtiment communal, l'ancienne poste et un bâtiment de logements qui pourra aussi prendre place à cet endroit. Concernant le projet Lou, la volumétrie générale de l'ensemble a été revue avec un accent mis sur l'harmonie et la volonté de créer une séquence par un traitement du sol. Une servitude de 5m doit être mise en place entre la commune et la parcelle de la Cure.

Quelques photos illustrent à titre d'exemple les jeux de volumes, la matérialité et le sol. Pour les montants engagés, un calcul a été fait sur la base d'un chauffage au m3 SIA avec un facteur coût/m3 dans le standard : ancienne poste estimation TTC 130'000.-, bâtiment communal estimation TTC 3'500'000.- et bâtiment logements estimé à TTC 2'600'000.-.

M. Battiaz demande quelle sera l'accessibilité au site en terme de places de parking ?

M. Collin distingue le monde de la voiture et la mobilité douce. Le projet promeut plutôt un projet de mobilité douce sur le site, avec accès en certains endroits pour des livraisons. On peut imaginer que les parkings se trouvant devant l'Eglise seront déplacés à un autre endroit, par ex. à côté du terrain de sport. Un parking souterrain apparaît comme compliqué du fait de la rampe.

Mme Fabjan demande si un abri à vélos a été étudié et **M. Collin** répond que la question n'a pas encore été examinée à ce stade.

M. Hafner souligne que ces deux dossiers, « paroisse et ancienne voirie » sont liés, mais indépendants, et que le CM va voter dans un premier temps sur le contenu de la partie « paroisse ».

M. Collin reconnaît que les 3 éléments du site sont dissociés en termes de calendrier, mais il a volontairement voulu les traiter ensemble pour traiter de leurs correspondances et de leur itération.

M. Florez demande si la contrainte en termes de places de parking concerne bien les 2 bâtiments ? **M. Collin** précise que c'est surtout pour le logement, mais le service de mobilité du canton aura sans doute quelque chose à dire par rapport à cela. A affiner au cours du développement du projet.

M. R. Dunand relève que le développement futur n'est pas pris en compte pour le bâtiment de l'école par exemple.

M. Fontaine précise que les 60m² mentionnés, dans le local de l'ancienne poste, sont bruts, y compris WC, etc... La surface exacte sera adaptée aux besoins, une fois ceux-ci précisés. Il est donc important de se prononcer sur le contenu, le type de programme, et les surfaces exactes seront retravaillées en fonction.

Mme Fabjan demande à quoi/qui sera dédié l'espace polyvalent et comment sera-t-il équipé ? **M. Collin** répond que ce pourra être une salle de classe supplémentaire, un espace de réunions, de fêtes, etc...mais c'est quelque chose à évoquer entre vous...

Mme Fabjan demande ensuite quid d'un salon de thé, qui le fera fonctionner ?

M. Florez précise qu'il faudrait plutôt parler de commerces de proximité. De plus, ce local restera non aménagé.

Mme Fabjan demande si le local de la paroisse au sous-sol est un local de stockage ou de réunion ? Il est répondu qu'il s'agit d'un local demandé par la paroisse pour archives et bureau.

Le Président remercie **M. Collin** et propose de passer à la suite de l'OJ de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

Présents page 1 : M. Ruckstuhl **Walter (sans h)**.

Avec cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition

Le Président rappelle que concernant les points de l'ACG qui vont suivre, il est toujours possible de faire opposition, mais que cette décision ne sera prise en compte que si les 2/3 des communes votent contre ou si 1/3 des communes représentant 50% de la population du canton votent contre.

Le Président lit la décision de l'ACG et passe au vote.

La décision d'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- par place de crèche en 2021 est approuvée à l'unanimité.

4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2021 du Bibliobus

Le Président lit la décision de l'ACG et passe au vote.

La décision est acceptée à l'unanimité, mais il est relevé que Soral n'est pas mentionné. Mme Dougoud indique que Soral est avec Laconnex.

M. Florez demande s'il y aurait un intérêt à avoir un Bibliobus à Soral, au cas où Laconnex se retirerait ? La question du coût se pose, aussi il est décidé de se renseigner et **M. Florez** fera un retour sur la réunion de jeudi prévue avec Laconnex.

- 5. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 francs**

Le Président lit la décision et passe au vote.

L'enveloppe pour les dépenses culturelles est acceptée à l'unanimité, moins 1 voix.

- 6. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs**

Le Président lit la décision et passe au vote.

L'enveloppe pour les dépenses sportives est acceptée à l'unanimité.

- 7. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de 450'000 francs**

Le Président lit la décision et passe au vote. Il est précisé que la relève sportive concerne les sportifs d'élite.

La participation au co-financement de la relève sportive est acceptée par 9 oui, 2 abstentions et 1 non.

- 8. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1'000'000 francs**

Le Président lit la décision et passe au vote.

La décision relative au financement d'investissements informatiques généraux est acceptée par 9 oui et 2 abstentions.

- 9. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs**

Le Président lit la décision et **M. Farner** demande si pour les 3 communes qui ne font pas partie du GIAP, le vote est requis aussi ? **M. Florez** répond qu'il est possible de s'abstenir, mais que la participation du Fonds intercommunal reste. Si nous adhérons au GIAP. Il y aurait un coût supplémentaire, comme pour le Bibliobus.

La participation au fonctionnement du GIAP est refusée par 2 non, 1 oui et 8 abstentions.

- 10. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre**

Le Président lit la décision et passe au vote.

La subvention pour le Grand Théâtre en 2021 est acceptée à l'unanimité.

- 11. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à une subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art.79 LAC)**

Le Président lit la décision et passe au vote.

La subvention pour le stade de Laconnex est acceptée à l'unanimité.

- 12. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID – 19 soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art.79 LAC)**

Le Président relève qu'il s'agit de prêts sans intérêt et lit la décision, avant de passer au vote.

L'enveloppe culturelle extraordinaire liée aux indemnisations de la crise sanitaire COVID-19 est acceptée à l'unanimité.

13. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire de Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID – 19 soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

Le Président lit la décision et passe au vote.

L'enveloppe extraordinaire liée aux indemnisations de la crise sanitaire COVID-19 dans le domaine du sport est acceptée à l'unanimité.

14. Présentation du nouveau règlement du conseil validé par le bureau

Le Président rappelle que le Bureau a travaillé cet été sur ce document qui vous a été transmis. Il est calqué sur l'ancien, mais a rajouté tous les points concernant le Bureau, puisqu'il n'y en avait pas jusqu'ici. Il est prévu de répondre aux questions ce soir pour un vote au prochain CM.

M. R. Dunand fait part d'un grand nombre de remarques et après explications **le Président** propose de renvoyer le nouveau document amendé à tous afin d'être représenté au prochain CM.

Mme Fabjan propose une élection du Bureau à bulletin secret. A réfléchir d'ici au prochain CM.

Pause.

15. Présentation du projet de l'agrandissement de l'EMS (vote en octobre)

M. Fontaine rappelle que ce projet a été développé sous la précédente législature et que l'EMS a besoin d'une servitude de vue droite. L'EMS a besoin de s'agrandir et souhaite proposer à ses résidents des chambres individuelles. Il dispose à ce jour d'environ 50 chambres, souhaite dédensifier le bâtiment actuel et proposer des lieux de rencontre. Il s'agit donc d'ajouter un bâtiment à l'arrière de l'EMS et, dû à la géométrie de la parcelle, la commune devra accorder une servitude, étant propriétaire de la parcelle suivante. En contrepartie, l'EMS propose de créer un passage piéton pour les habitants de la commune entre le Creux-de-Boisset et le chemin des Noyers, ainsi qu'un arrêt de bus pour améliorer la sécurité à l'arrêt Soral-Mairie.

Parking : les 12-15 places actuellement situées à l'arrière de l'EMS vont disparaître. Un accord tripartite a été conclu pour que les employés de l'EMS puissent se garer. La

parcelle en haut du village, direction Viry, dispose d'un parking public qui pourrait devenir privé à cette fin. La commission était favorable au projet, à la densité et à la servitude, mais le parking est une question importante, car avec la forte densité admise d'un côté, la création d'un parking sur la parcelle de l'EMS se trouve empêchée, alors qu'un autre parking existant se voit annexé et cela sans solution pour les usagers.

M. R. Dunand ajoute encore un point supplémentaire relatif à ce parking : il est sur sol français, commune de Viry, mais n'est ni enregistré, ni cadastré et potentiellement non déclaré comme parking. Il est situé sur zone agricole et selon le nouveau plan d'urbanisme publié cette année, cette zone est classée comme « à protéger ». Des dérogations sont néanmoins possibles pour autoriser un parking desservant la zone agricole. Il faudrait donc pouvoir pérenniser ce parking. Autre élément, la Via Rhôna, piste cyclable permettant de circuler le long du Rhône passe sur ce parking et on ne sait pas si et quand celle-ci sera réalisée. Vu la fragilité de la situation, la commission a demandé à l'EMS de revoir l'élément parkings.

M. Hafner demande qu'en est-il des macarons donnés aux employés ? **M. Fontaine** répond qu'il faudrait aussi pouvoir en faire respecter l'usage ce qui est difficile, vu sa situation en France. Un bail provisoire de 9 ans a été conclu, dès obtention par l'EMS de l'autorisation de construire. Enfin, l'EMS proposait de laisser le parking ouvert le soir au public.

M. Ruckstuhl demande si parquer sur cette bande de terre autorise bien à venir travailler à l'EMS ? et **M. Fontaine** répond que c'est autorisé jusqu'à une distance de 300m.

M. Florez rappelle que ce parking a été créé il y a 20 ans et c'est la commune de Soral qui avait payé le revêtement et depuis ce moment, la commune le loue. L'ancien CM en avait discuté et la commune souhaitait ne plus le louer.

Les membres de l'ancien CM rappellent qu'il n'y a eu aucun vote sur le sujet.

M. Fontaine répète que le nouveau bail prendra le relais à l'autorisation de construire de l'EMS.

Mme Fabjan s'interroge sur le fait que l'EMS apporte comme solution au problème parkings, un parking qui n'existe pas, non autorisé et sur France ? Cette proposition apparaît comme « foireuse »... **M. Fontaine** souligne qu'il s'agit-là de droit privé et si un bail signé peut être produit, le canton donnera son autorisation. Quant au règlement communal, il a été si souvent dérogé qu'il devient difficilement applicable dans certains cas... « Normalement » il est exigé pour les bâtiments publics un certain nombre de places dédiées. En l'occurrence, il faut relever que beaucoup de points ne sont pas conformes à ce règlement et la commune a le droit de demander à l'EMS des éclaircissements.

Mme Fabjan comprend que la renonciation au parking a été actée, mais cela va créer un report dans le village.

M. Florez précise encore qu'avec ce parking, la commune n'a aucune compétence pour amender et qu'il s'est révélé impossible à gérer. Le problème passe donc à l'EMS, mais nous ne payerons plus pour cela.

M. R. Dunand demande si une procédure de transfert du bail a été portée à la connaissance du CM ?

Mme Dougoud indique que le PV du CM de Soral du 09.03.2020, sur le site de la commune, traitant du projet d'agrandissement de l'EMS, ne mentionne rien concernant le parking.

M. Florez répète qu'il en a été question à un moment ou à un autre, mais si vous ne vous en souvenez pas....

M. Hafner rappelle que c'est en mars que ce projet de l'EMS a été présenté et que depuis le CM ne s'est plus réuni, COVID oblige.

M. R. Dunand ne conteste pas la servitude et le projet, mais craint un problème de sécurité avec le report du stationnement dans le village.

M. Fontaine pense que l'EMS devrait se renseigner auprès de la commune de Viry sur la possibilité de créer un parking à cet endroit et même de créer une servitude pour l'EMS. Il évoque dans les solutions envisageables un achat du terrain au propriétaire de la parcelle et si la commune est convaincue du besoin de ce parking, faut-il l'agrandir ? D'autre part, la commune pourrait refuser le projet pour densification trop grande, mais la commission ne s'y est pas opposée.

Le Président rappelle qu'il s'agit de savoir si le mois prochain, on va voter cette servitude, sachant que le canton pourra plus tard refuser l'autorisation pour des problèmes de parkings ou autres ?

M. Fontaine rappelle qu'il faudra aussi demander une servitude pour le chemin à travers la parcelle et pour l'abri bus.

La prise de position de la commission a été de suspendre le vote dans l'attente d'une solution plus satisfaisante pour ces parkings.

Le Président propose d'attendre le développement possible du parking de Viry et pour nous, le vote dépendra de l'avancée sur cette question. A suivre.

16. Rapport de la commission culture et loisirs + point sur ETM et Burkina

M. Hafner informe que l'Ecole de musique va ouvrir (gîte de l'ETM) et qu'une vingtaine d'élèves sont inscrits et le matériel arrivé.

Il informe aussi que le concert du Burkina a été un grand succès et que CHF 1440.- ont été récoltés au profit de l'association.

Le Ciné à Soral reprend avec une collaboration avec la cinémathèque suisse.

17. Rapport de la commission manifestations et des sports

Mme Pétris rappelle que la plupart des événements projetés ont dû être annulés ou reportés en 2021 (sortie des Schtroumpfs). Dans les projets, une journée dédiée aux chiens et aux bons comportements à adopter, le sentier des crèches à organiser sur 3 jours (les 21-22-23.12).

M. R. Dunand ajoute le 28.11.20 : portes ouvertes Vignerons encaveurs

Repas des aînés : 20.12.

Noël EMS : 10.12.

Noël des enfants 22.12.

18. Rapport de la commission des affaires sociales

Mme Fährdrich mentionne un projet d'onglet social dans le site web de la commune, ainsi que la création d'un site web « Soralaide » qui regroupera toutes les initiatives de bénévolat et d'entraide dans le village.

Mme Pétris précise que le moteur de recherche est devisé à CHF 6'000.- pour du baby-sitting, du co-voiturage, heures de ménage, préparation de repas, etc...Ce site sera indépendant du site de la Mairie et la mise à jour assurée par la commission. Restent à faire une charte de confidentialité et des décharges pour les personnes du site. A discuter encore l'ouverture à tous ou restreinte aux Soraliens. **Le Président** propose de mettre la somme mentionnée au budget.

Accueil nouveaux habitants : prévu pour juin 2021.

Mme Fährdrich ajoute qu'un local pour les jeunes paraît nécessaire et un terrain dédié serait bienvenu. A suivre.

Une sortie jeunesse sera agendée pour le printemps 2021.

19. Rapport de la commission de l'environnement

Mme Fabjan informe que la commission travaille sur le règlement des déchets et vise une présentation en début d'année prochaine. Contact a été pris avec l'entreprise qui lève les déchets et il apparaît que la déchetterie installée est sous-utilisée. Une information sera faite pour rappeler qu'elle est ouverte à tous les habitants + panneau indicatif à poser à proximité.

Un onglet sur le site de la commune avec les références relatives à l'énergie, aux déplacements, etc...est en réflexion avant retour avec quelque chose d'abouti.

Eclairage de nuit : projet repris de l'ancienne législature et ouvert aux autres commissions. Accord pour un « team lumières » avec B. Fontaine, N. Hafner, M.-A. Dougoud, O. Farner, S. Battiaz, M. Fabjan.

P. Revillet propose d'inviter une personne des SI, M. Olivier Parisi, pour avoir des conseils.

20. Rapport de la commission du service du feu et de la sécurité

M. Farner indique que parmi les grandes lignes à mettre en place vient tout d'abord une démystification des défibrillateurs automatiques avec une approche de toutes les sociétés utilisant des lieux où ils sont à disposition.

Un sapeur-pompier de la commune, M. Lenz, aurait les compétences pour faire cette approche. A voir. Il serait également judicieux de mettre au budget l'achat d'un 3^e appareil (CHF 4'000.-).

Mme Weiss demande si une formation pour les monitrices de gym pourrait être dispensée.

Présentation de la révision de la Loi sur les secours à Genève et dans ce cadre le Maire, C. Fontaine, la commission et le capitaine des pompiers, sont attendus le 07.10.20 pour une visite de la caserne des pompiers.

21. Rapport de la commission de l'aménagement des bâtiments et de l'énergie

M. Fontaine informe que la commission s'est réunie 2 fois, en juin et en août, pour établir une liste exhaustive de tous les sujets importants relatifs à l'aménagement, ainsi que leur priorisation.

-aménagement : le PDCom et le règlement communal à remanier

-bâtiments : scolaire + bâtiment communal de logements. Puis la Mairie où l'administration est à l'étroit, suivi d'une réflexion sur la Mairie dans son ensemble (salle du conseil trop petite, peu accessible, de même que la salle communale). Etude à lancer. Question au CM : faut-il arbitrer pour des questions financières entre des bâtiments de logements ou des bâtiments publics ?)

-énergie : chauffage à distance envisagé pour les bâtiments de la commune. A proposer aussi aux habitants ? Quelle énergie utiliser ?

-éclairage public

M. Fontaine propose aux c.m. d'écrire vos commentaires pour l'affectation du 2^e bâtiment d'ici au prochain CM, séance où sera voté le programme.

Il est par ailleurs proposé de voter ce soir sur la rénovation du secrétariat de la Mairie pour un investissement d'~150'000.- frs.

A l'unanimité, ce projet est accepté comme nécessaire.

22. Rapport de la commission des écoles et petite enfance

Mme Dougoud informe que la commission s'est réunie une 1^{ère} fois pour une séance de présentation des acteurs concernés. Puis une réunion a eu lieu avec les restos scolaires pour un bilan de la rentrée. Le nombre d'enfants a dû être limité à 26 enfants en raison des locaux. Puis la question de la reconduction de l'accueil du matin s'est posée en raison du peu d'inscriptions.

Mme Weiss rappelle que les communes sont tenues de le proposer.

La question du fonctionnement autonome ou d'intégration au GIAP va également se poser vu le départ de la coordinatrice Mme Dethurens. Retour sera fait.

23. Rapport de la commission des routes, de la mobilité et des transports

M. Battiaz informe que la commission s'est réunie 2x en juin et juillet. Un point sur la vision de la mobilité a été fait. Auparavant, la tendance était de favoriser la route d'évitement et aujourd'hui le sentiment est qu'il faut se focaliser sur un horizon à plus court terme. Pour info, un projet de route d'évitement est toujours agendé à horizon 2040.

Requalification des espaces publics : existent des études lancées par l'ancienne législature sur un dé-lestement par les routes périphériques. Le travail réalisé par le bureau mandaté sera présenté le 14.09 à 18H30 à l'ensemble de la commission, mais vu l'enjeu sera ouvert à tous à la Salle communale.

Transports publics : prolongation de la ligne L jusqu'aux Esserts demandée et que le 63 s'arrête à Soral. Un courrier a été envoyé.

Route de l'Ancien-Château : les agriculteurs concernés avaient écrit aux CE A. Hodgers+ Dal Busco concernant la mesure probatoire relative aux bus 76 et 63 et la baisse de trafic en découlant. Réponse, il serait inopportun d'enlever ces mesures de transports publics alors que ceux-ci étaient en pleine capacité aux heures de pointe (?!). Courrier fait pour demander de faire le point avec les TPG et l'OCT et un bilan devrait être réalisé après 2 ans. Demande également d'une ligne PLO-Pont-Rouge.

Variante étude Malnati : réfléchir aux solutions proposées, faire les pour/contre.

Mme Weiss rappelle que la commission propose de mettre tout le village à 30 pour baisser les nuisances.

Une présentation de l'étude Malnati sera faite à la commission et budgéter une étude concrète de la variante qui sera choisie. (~10'000.-)

Le Président demande de voter sur le principe de mettre le village à 30 km/h, ce qui est accepté à l'unanimité.

24. Communications de l'exécutif

M. Florez informe que M. Jacolino va arrêter de présider le local de vote et un remplaçant devra être nommé. Rechercher un Président.

Prochain CM, prévoir de voter le dépassement pour la place de jeux de CHF 6'000.- demandé par le Service des affaires communales.

M. Claret informe d'une demande de La Fermette pour une subvention ou aide financière. Des documents supplémentaires seront demandés afin d'évaluer l'aide nécessaire sur du long terme.

Mme Fährdrich rappelle que La Fermette fonctionne comme association à but non lucratif, avec 8 membres et tout est décidé à la majorité.

M. Fontaine propose que la commune donne des bons d'achat aux habitants pour les aider.

Le Président estime que c'est une bonne idée qui aidera aussi à faire connaître La Fermette.

25. Propositions et questions individuelles

Néant.

La séance est levée à 23H21.